



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

coopération culturelle, scientifique et technique

Question écrite n° 12506

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le rayonnement culturel et scientifique de la France. Il désire connaître ses intentions afin de renforcer ce rayonnement.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) mène dans l'ensemble du monde une diplomatie d'influence qui vise à promouvoir l'attractivité de la France. Le programme 185 « Rayonnement de la France », qui s'applique aux pays partenaires développés, constitue l'instrument privilégié de cette politique. Toutefois, il ne faut pas négliger les aspects de diplomatie publique de notre coopération dans les pays en développement. Ceci est encore plus vrai dans les pays émergents (BRIC, Turquie, Afrique du Sud, mais aussi en Amérique latine et dans les ex-Républiques soviétiques). Grâce à son réseau universel et à ses opérateurs (comme Cultures France ou Campus France), le MAEE participe pleinement au rayonnement de la France dans le monde. Il mobilise d'importants cofinancements (partenariats public-privé, mécénat, cofinancement partenarial), qui démontrent l'engagement de nos partenaires dans des opérations dont le bénéfice est directement quantifiable pour la France (mobilité étudiante, professorale et de recherche, saisons culturelles croisées, etc.). Les établissements scolaires du réseau de l'AEFE représentent également un atout incomparable de rayonnement, soutenant à la fois la place de la langue française dans le monde et des méthodes pédagogiques originales. Enfin, le MAEE a choisi de développer des partenariats d'excellence dans tous les secteurs : avec les grandes universités internationales (nord-américaines : fondation France-Berkeley ou France-Stanford, européennes, mais aussi latino-américaines : création de collèges doctoraux au Brésil, au Mexique et au Chili, moyen-orientales ou asiatiques), avec les grandes institutions culturelles (grands musées aux États-Unis, au Brésil, à Singapour, grands orchestres, compagnies de théâtre ou de danse, etc.), sur des programmes transversaux d'excellence scientifique (partenariats Hubert-Curien, programmes régionaux en recherche et développement des substances naturelles BIO-Asie et BIO-Amsud, des sciences et technologies de la communication STIC-Asie et STIC-Amsud). Dans un contexte budgétaire contraint, de réduction des effectifs et de rationalisation de notre dispositif à l'étranger, en application des décisions prises par le comité interministériel de révision des politiques publiques, nous sommes amenés à dynamiser les outils dont nous disposons, à travers des formes d'action et de coopération stratégique, en partenariat et en cofinancement en se concentrant davantage sur des missions stratégiques (relais des positions françaises, lobbying auprès des décideurs, influence auprès des grandes institutions culturelles, des think tanks, des instituts de recherche et des universités de premier plan, identification et suivi de personnalités d'avenir, mise en réseau) ; en innovant encore en matière de mécanismes de coopération (favoriser les secteurs culturels à vocation commerciale et économique, promouvoir les savoir-faire français, créer des parcours d'excellence) ; en favorisant la mutualisation des moyens et des projets des postes dans une logique d'intégration régionale et transfrontalière. Cela passe par une redéfinition des missions de nos agents sur le terrain, l'invention d'instruments mieux adaptés et le développement de réseaux d'experts entre la France et ses partenaires. Toutefois, une baisse drastique des

moyens mis à disposition du MAEE entraînerait une diminution de sa capacité à mobiliser des partenariats innovants.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12506

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7739

Réponse publiée le : 29 juillet 2008, page 6541